

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 avril 2003
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs
du représentant suppléant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 23 avril 2003 lui faisant savoir que M. Julian King a été nommé représentant suppléant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

